

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 24 décembre 2014 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

NOR : AFSA1431073A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 314-6 et R. 314-197 à R. 314-200 ;
Vu les avis de la Commission nationale d'agrément mentionnée à l'article R. 314-198 en date du 23 décembre 2014,
Vu les notifications en date du 23 décembre 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont agréés, sous réserve de l'application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, à compter de la date prévue dans le texte ou, à défaut, de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, les accords collectifs de travail et décisions suivants :

I. – Convention collective du 15 mars 1966.

Avenant n° 328 du 1^{er} septembre 2014 relatif au régime collectif de complémentaire santé.

II. – Accords collectifs CHRS du SYNEAS.

Protocole 155 du 4 juillet 2014 relatif au régime collectif de complémentaire santé.

Art. 2. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service
adjointe à la directrice générale
de la cohésion sociale,*

V. MAGNANT

Nota. – Le texte de l'accord cité à l'article 1^{er} (I et II) ci-dessus sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités n° 01/15 disponible sur les sites intranet et internet du ministère de la santé et des sports.